



ESCALES OCCITANIE

Études, Statistiques, Clés d'Analyse Locale Économique et Sociale

L'apprentissage en Occitanie : le nombre d'entrées a triplé en cinq ans

En lien avec la réforme de 2018, le nombre de contrats d'apprentissage a triplé en Occitanie depuis 2017, une progression plus rapide que dans le reste de la France métropolitaine. La croissance du nombre de bénéficiaires est également très importante (x 2,5), bien qu'un peu moins forte que celle du nombre de contrats. Les apprentis peuvent en effet effectuer plusieurs contrats, dont la durée tend à diminuer. Si le nombre d'apprentis progresse pour tous les niveaux de qualification, les apprentis sont désormais très majoritairement diplômés du bac ou du supérieur et la part de jeunes femmes progresse. Le secteur tertiaire est le premier bénéficiaire de cet afflux massif. Les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault concentrent désormais à eux seuls plus de la moitié des contrats régionaux.

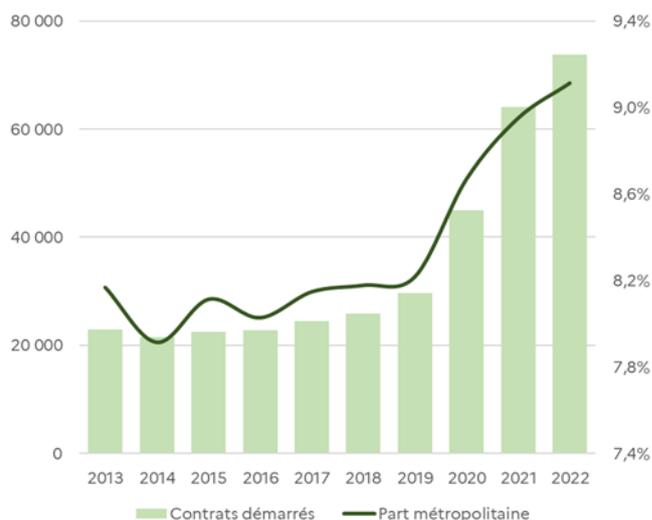
En 2022, plus de 73 700 contrats d'apprentissage ont débuté dans une entreprise située en Occitanie, un record. Ce nombre d'entrées est en constante progression depuis 2014 avec une très forte accélération en 2020 et 2021. Il a ainsi triplé entre 2017 et 2022. Quatre ans après l'entrée en vigueur de la réforme, la croissance de l'apprentissage reste forte en 2022 malgré un certain ralentissement. Le nombre d'entrées progresse ainsi de 15,0% en 2022 par rapport à 2021 pour une évolution annuelle moyenne de +24,7% entre 2017 et 2022 (**Figure 1**).

Une augmentation massive du recours à l'apprentissage depuis la réforme

Cette massification du recours à l'apprentissage ne s'observe pas uniquement en Occitanie, le nombre d'entrées annuelles est ainsi passé de près de 300 000 en 2017 à plus de 800 000 en 2022 au niveau de la France métropolitaine. La progression de l'apprentissage est telle qu'un tiers des emplois créés en France en 2021 et 2022 sont en contrat d'alternance [1].

Entre 2017 et 2022, le nombre d'entrées en apprentissage progresse davantage dans la région (+24,7% en moyenne annuelle) qu'en France métropolitaine (+22,0%). Par conséquent, la part des entrées en apprentissage en Occitanie sur l'ensemble des entrées en France métropolitaine augmente de 8,1% à 9,1% sur cette même période (**Figure 2**). La région rattrape ainsi son retard. En effet, en 2017, l'Occitanie enregistrait 2,7 contrats démarrés

Figure 1 :
Nombre de contrats d'apprentissage débutés en Occitanie et part de ces contrats rapportés au nombre de nouveaux contrats en France métropolitaine depuis 2013

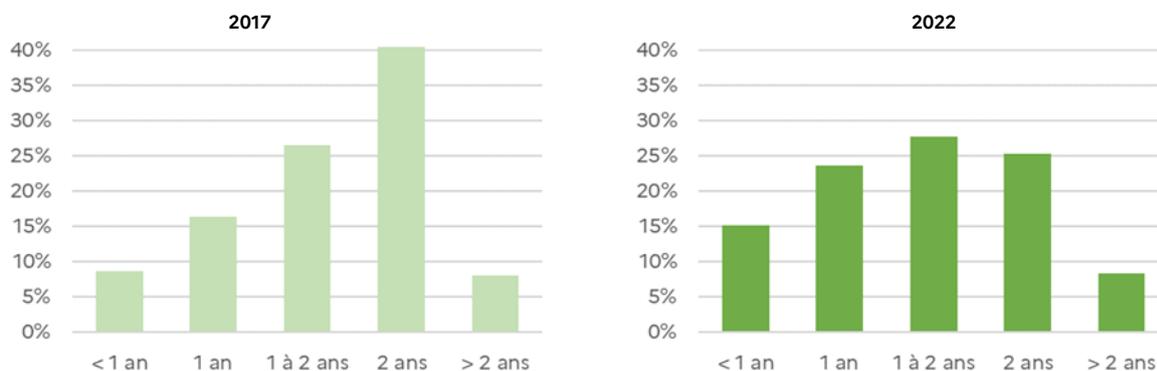


Lecture : En 2022, 73 720 contrats d'apprentissage ont débuté en Occitanie ce qui représente 9,1% des entrées de France métropolitaine.

Champ : Contrats d'apprentissages démarrés dans une entreprise située en Occitanie entre 2013 et 2022.

Source : Système d'information des apprentis, Dares. Traitements : Drees Occitanie

pour 100 jeunes de 16 à 29 ans résidant dans la région, se classant ainsi 9ème région sur les 13 de France métropolitaine. En 2022, la région se classe 4ème avec un ratio de 8,0 (contre 7,5 en France métropolitaine).

Figure 2 : Répartition des entrées en apprentissage par durée de contrat prévisionnelle

Lecture : En 2017, 40% des contrats étaient signés pour une durée de 2 ans (± 15 jours) contre 25% en 2022.

Champ : Contrats d'apprentissages démarrés dans une entreprise située en Occitanie en 2017 et 2022.

Source : Système d'information des apprentis, Dares. Traitements : Dreet Occitanie.

Des contrats plus nombreux mais aussi plus courts et plus souvent multiples

Avec l'assouplissement de la durée des contrats, la durée moyenne d'apprentissage a nettement diminué au cours des dernières années. En 2022, la durée moyenne d'un contrat d'apprentissage au moment de la signature est de 550 jours calendaires, soit 76 jours de moins par rapport à 2017. Cette année-là, quatre contrats sur dix étaient conclus pour une durée de deux ans contre un sur quatre en 2022. La part des contrats signés pour un an ou moins est en forte hausse (**Figure 2**).

En parallèle, la part de contrats rompus dans les six premiers mois de l'apprentissage a atteint un niveau élevé en 2022. Cela concerne en effet 19% des contrats démarrés cette année-là alors que ce taux était stable autour de 15% avant 2017. Après prise en compte de ces ruptures anticipées, la durée moyenne d'exécution d'un contrat est de 408 jours en 2021 et plus de six contrats sur dix durent effectivement un an ou moins.

La part de contrats d'apprentissage initiaux (c'est-à-dire signés par un jeune qui n'a jamais effectué d'apprentissage auparavant) a d'abord nettement augmenté en 2019 puis 2020, en lien avec l'augmentation massive de nouveaux apprentis, puis a commencé à baisser. En 2022, seuls 62% des contrats démarrés l'ont été par des jeunes entrant pour la première fois en apprentissage, contre 69% en 2017. Ce phénomène ne s'explique pas par une augmentation des renouvellements de contrat auprès d'un même employeur puisque cette part est restée stable. En revanche, la part de nouveaux contrats signés après une rupture ou auprès d'un nouvel employeur (après un contrat mené à son terme) augmente.

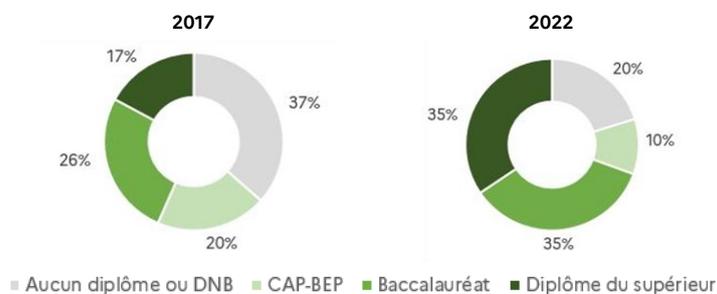
Ces différents indicateurs semblent converger vers une tendance de fond : la durée des contrats d'apprentissage diminue, certains sont interrompus, et une partie des jeunes sont alors conduits à s'engager dans un nouveau contrat

d'apprentissage. Par conséquent, si le nombre de contrats démarrés a triplé entre 2017 et 2022, le nombre de jeunes en cours d'apprentissage en fin d'année a quant à lui été multiplié par 2,5.

Une explication de ce phénomène pourrait résider dans les modalités de versement des aides financières à destination des entreprises. Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », les entreprises peuvent bénéficier depuis 2020 d'une aide exceptionnelle permettant de couvrir entre 45% et 100% du salaire de l'apprenti selon son âge. Or cette aide est versée mensuellement au cours de la première année du contrat d'apprentissage. Avec ce coup de pouce financier, de nombreuses entreprises ont pu saisir l'occasion d'embaucher de jeunes apprentis à moindre coût mais principalement pour des contrats courts.

Des apprentis désormais très majoritairement diplômés

Avec l'élargissement des conditions d'accès à l'apprentissage, de nombreuses formations de l'enseignement supérieur ont commencé à proposer des formations en alternance au sein de leur cursus. Ce mode de formation permet aux étudiants d'acquérir davantage d'expérience professionnelle dès leur parcours académique ainsi qu'un revenu leur permettant de financer une partie de leurs études. Par conséquent, le profil-type de l'apprenti a profondément évolué. Ainsi, en 2022, près de sept contrats d'apprentissage sur dix sont signés par des apprentis ayant un niveau de diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat (**Figure 3, page suivante**). Cette part était deux fois moins importante en 2013. La tendance à l'augmentation du niveau de diplôme des apprentis existait déjà avant 2018, mais la réforme l'a fortement accélérée.

Figure 3 : Répartition des entrées en apprentissage par niveau de diplôme initial en Occitanie

Lecture : En 2022, 35% des contrats d'apprentissage débutés en Occitanie concernent des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur contre 17% en 2017.
Champ : Contrats d'apprentissages démarrés dans une entreprise située en Occitanie en 2017 et 2022.
Source : Système d'information des apprentis, Dares. Traitements : Dreets Occitanie.

Cette forte progression des entrées de jeunes diplômés ne se fait cependant pas au détriment des peu diplômés. En effet, entre 2017 et 2022, le nombre d'entrées a significativement

augmenté pour tous les niveaux de diplôme, mais avec une hausse plus importante pour les bacheliers et les diplômés du supérieur (**Figure 4**).

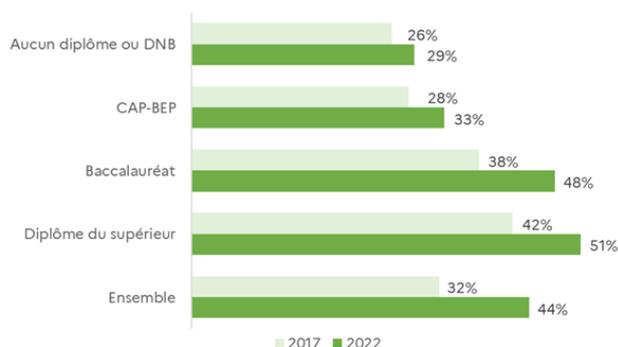
Figure 4 : Entrées en apprentissage par niveau de diplôme en 2022 et évolution depuis 2017

	Occitanie		France métropolitaine	
	Entrées 2022	Évolution annuelle moyenne depuis 2017	Entrées 2022	Évolution annuelle moyenne depuis 2017
Aucun diplôme ou DNB	14 580	+10,4%	150 320	+11,2%
CAP-BEP	7 470	+9,0%	75 720	+4,3%
Baccalauréat	25 250	+31,5%	266 270	+26,7%
Diplôme du supérieur	24 860	+43,1%	301 960	+36,1%
Niveau inconnu	1 550	/	14 700	/
Ensemble	73 720	+24,7%	808 970	+22,0%

Lecture : Entre 2017 et 2022, les entrées de jeunes diplômés du supérieur ont augmenté en moyenne de 43,1% chaque année en Occitanie.
Champ : Contrats d'apprentissages démarrés dans une entreprise située en Occitanie et en France métropolitaine en 2022.
Source : Système d'information des apprentis, Dares. Traitements : Dreets Occitanie.

La part des jeunes femmes en forte progression

Le public des apprentis s'est également fortement féminisé. En 2022, 44% des apprentis de la région sont des jeunes femmes contre 32% cinq ans plus tôt, soit une progression de 12 points. Cette nette augmentation de la part des femmes peut s'expliquer d'abord par un effet structurel : les formations qui se sont le plus démocratisées depuis 2017 sont aussi celles qui comptaient initialement le plus de femmes en proportion. Les formations d'échanges et gestion, et de services aux personnes, majoritairement féminines, comptent notamment parmi celles qui se sont le plus développées. Par ailleurs, les jeunes femmes représentaient 26% des apprentis non diplômés en 2017 contre 42% des apprentis diplômés du supérieur. Or, le nombre d'apprentis diplômés du supérieur a davantage augmenté que le nombre d'apprentis non diplômés.

Figure 5 : Proportion de femmes dans les entrées en apprentissage par niveau de diplôme

Lecture : En 2022, 51% des apprentis diplômés du supérieur démarrant un contrat sont des femmes.
Champ : Contrats d'apprentissages démarrés dans une entreprise située en Occitanie en 2017 et 2022.
Source : Système d'information des apprentis, Dares. Traitements : Dreets Occitanie.

Toutefois, cet effet de structure n'explique qu'une partie de la progression de la part des femmes dans l'apprentissage. En effet, la part d'apprenties a progressé à tous les niveaux de formation (**Figure 5, page précédente**) et dans la quasi-totalité des spécialités de formation. Sur les 12 points de hausse observés entre 2017 et 2022, environ 7 points sont expliqués par la féminisation des formations et 5 par l'effet structurel.

L'entrée en apprentissage de plus en plus tardive

En raison de l'ouverture de l'apprentissage aux 26-29 ans et de l'augmentation du niveau de diplôme moyen, l'âge moyen d'entrée en apprentissage a également augmenté. Il est de 20 ans et 7 mois en 2022 alors qu'il était de 19 ans et 2 mois en 2017. Les apprentis d'Occitanie sont en moyenne un peu plus âgés que les apprentis de France métropolitaine (20 ans et 4 mois en moyenne en 2022) malgré le fait qu'ils soient, en moyenne, légèrement moins diplômés. Enfin, les jeunes handicapés représentent en 2022 un peu plus de 2% des entrées en apprentissage. Cette part n'a que peu évolué depuis 2014, la hausse des entrées a donc autant bénéficié à ces jeunes qu'aux jeunes ne présentant pas de handicap.

Le contenu des formations évolue avec le profil des bénéficiaires

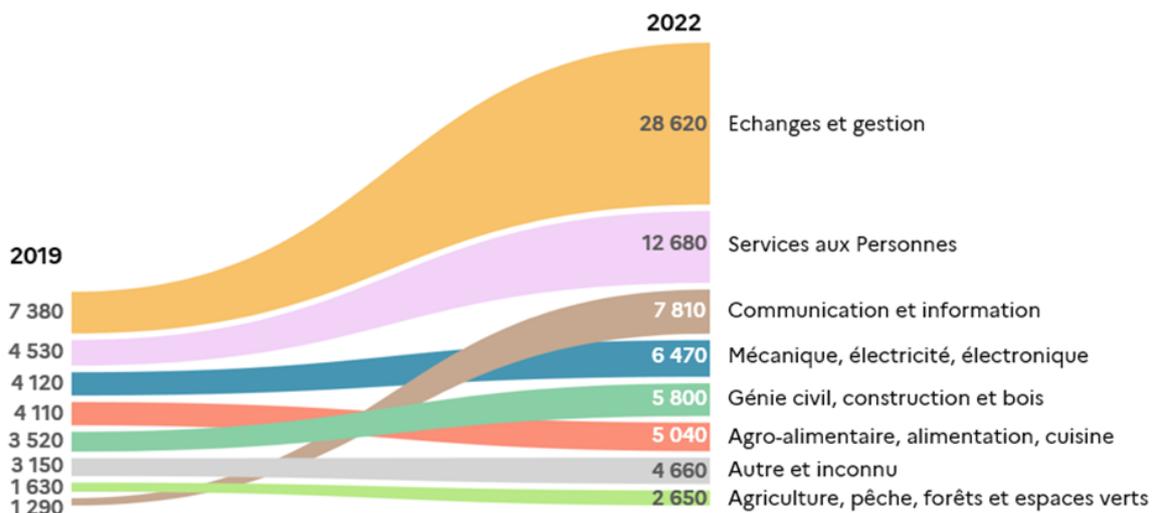
Avec le changement de profil des apprentis, la structure des formations suivies a également été profondément modifiée. Les formations d'échanges et gestion (commerce, vente,

comptabilité, RH...), de services aux personnes (santé, tourisme, coiffure...) et de communication et information (informatique, image et son, journalisme...) sont celles qui ont vu leur nombre d'entrées le plus augmenter depuis 2019 (**Figure 6**). A eux seuls, ces trois domaines de formation représentent deux entrées en apprentissage sur trois dans la région en 2022, tout comme en France métropolitaine. A l'inverse, les formations à des métiers plus « manuels » qui représentaient historiquement l'essentiel des apprentis comme la mécanique, l'électricité, l'électronique ou encore les métiers de bouche font partie des spécialités qui ont le moins progressé. Leur part dans l'apprentissage a donc diminué, à l'image de celle des moins diplômés. Malgré cela, les entrées ont bien progressé pour toutes les spécialités de formation entre 2019 et 2022.

Conséquence directe de l'évolution des filières d'apprentissage, le profil des employeurs qui recrutent des apprentis évolue également. En 2022, les trois quarts des contrats démarrés sont conclus avec une entreprise du secteur tertiaire, soit 13 points de pourcentage en plus en cinq ans. Si les entrées progressent également fortement dans l'agriculture, l'industrie et la construction (doublement en 5 ans), la dynamique reste moins forte que dans le tertiaire. Dans le détail, les secteurs de l'information, communication et de la finance, de l'assurance et de l'immobilier sont ceux qui connaissent les plus fortes hausses entre 2017 et 2022 (**Figure 7, page suivante**).

La répartition par secteur d'activité des employeurs est très proche en Occitanie du reste de la France métropolitaine.

Figure 6 : Evolution des entrées en apprentissage par spécialité de formation (2019 – 2022)



Lecture : En 2022, 28 620 jeunes ont démarré un contrat d'apprentissage avec spécialité « échanges et gestion ».

Champ : Contrats d'apprentissages démarrés dans une entreprise située en Occitanie en 2019 et 2022.

Source : Système d'information des apprentis, Dares. Traitements : Dreets Occitanie.

Figure 7 : Entrées en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur en Occitanie en 2022

	Entrées 2022	Part 2022	Évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2022
Agriculture, sylviculture et pêche	1 640	2%	+11,9%
Industrie	8 620	12%	+15,0%
Construction	8 160	11%	+15,1%
Services marchands	48 900	66%	+29,1%
Commerce, réparation automobile	17 340	24%	+26,6%
Activités scientifiques, techniques et autres	16 000	22%	+35,9%
Hébergement et restauration	6 560	9%	+15,7%
Finance, assurance, immobilier	4 400	6%	+49,1%
Information et communication	3 050	4%	+55,6%
Transports et entreposage	1 560	2%	+15,3%
Services non-marchands	6 400	9%	+34,5%
Ensemble	73 720	100%	+24,7%

Lecture : En 2022, 48 900 contrats d'apprentissage ont été démarrés dans le secteur tertiaire marchand en Occitanie.

Champ : Contrats d'apprentissages démarrés dans une entreprise située en Occitanie en 2017 et 2022.

Source : Système d'information des apprentis, Dares. Traitements : Dreets Occitanie.

Notamment en raison des aides financières accordées aux entreprises, la part de l'apprentissage dans le secteur public recule. En 2022, les apprentis sont principalement recrutés par des entreprises de moins de 10 salariés qui représentent la moitié des contrats signés. Moins de 8% des contrats sont effectués dans des établissements de 250 salariés ou plus. En comparaison de 2017, la part de contrats effectués dans les entreprises de moins de 10 salariés et de plus de 250 a diminué au profit des entreprises de taille intermédiaire (de 10 à 249 salariés).

Le salaire médian des apprentis en hausse

Entre 2017 et 2022, le revenu médian des apprentis dans la région a progressé de 150€ s'établissant à 890€ bruts mensuels. Celui-ci augmente avec l'âge et le niveau de diplôme des apprentis et il n'existe pas d'écart significatif de revenu entre les hommes et les femmes à caractéristiques de contrat égales. Par ailleurs, les apprentis de l'industrie ont le salaire médian le plus élevé (934€) et ceux employés dans le secteur agricole le plus bas (722€).

Le dispositif d'apprentissage

L'apprentissage est un dispositif de formation reposant sur le principe de l'alternance. Le cursus comprend un enseignement théorique, généralement dispensé dans un centre de formation d'apprentis (CFA), ainsi qu'un enseignement pratique réalisé au sein d'une entreprise avec laquelle l'apprenti doit établir un contrat de travail. Ce type de formation est suivi chaque année par plusieurs dizaines de milliers de jeunes en Occitanie.

En 2018, la promulgation de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie en profondeur le cadre réglementaire de l'apprentissage. Elle porte notamment l'âge maximal d'entrée à 29 ans (contre 25 auparavant), facilite l'embauche d'apprentis pour les employeurs, assouplit les durées de contrat, étend les possibilités de rupture et revalorise le salaire des apprentis. A travers ces évolutions, la loi vise à favoriser un développement massif de l'apprentissage dans le pays et une meilleure intégration des jeunes sur le marché du travail. Cette évolution du cadre législatif s'accompagne, dans le même temps, d'importantes aides financières à destination des entreprises. Depuis le 1er janvier 2023, le montant de cette aide est de 6 000€ pour l'embauche d'un apprenti.

Au sein de la région, un flux important vers les métropoles de Toulouse et Montpellier

Si les entrées en apprentissage ont fortement augmenté dans l'ensemble des départements de la région, de fortes disparités sont cependant enregistrées. Dans les départements ruraux comme l'Aveyron, la Lozère, le Lot ou l'Ariège, la hausse a été forte mais plus modérée que dans le reste de la région. A l'inverse, les hausses ont été particulièrement massives dans les deux départements les plus peuplés de la région : la

Haute-Garonne et l'Hérault. Le nombre d'entrées a quadruplé dans ces deux départements par rapport à 2017, porté par le dynamisme des métropoles de Montpellier et Toulouse. En conséquence, une part de plus en plus élevée des contrats d'apprentissage de la région sont signés dans ces deux départements : 55% en 2022 contre 42% en 2017 (**Figure 8**).

Figure 8 : Répartition des entrées en apprentissage par département de l'entreprise d'accueil

	Entrées 2022	Part 2022	Entrées 2017	Part 2017	Évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2022
Ariège	1 170	2%	610	2%	+13,9%
Aude	3 810	5%	1 660	7%	+18,0%
Aveyron	2 540	3%	1 410	6%	+12,5%
Gard	7 580	10%	3 200	13%	+18,8%
Haute-Garonne	22 120	30%	5 370	22%	+32,7%
<i>Dont Toulouse Métropole</i>	16 320	22%	3 690	15%	+34,6%
Gers	1 560	2%	730	3%	+16,3%
Hérault	18 090	25%	4 980	20%	+29,4%
<i>Dont Montpellier Méditerranée Métropole</i>	10 830	15%	2 270	9%	+36,6%
Lot	1 490	2%	810	3%	+13,1%
Lozère	640	1%	360	1%	+12,6%
Hautes-Pyrénées	2 030	3%	900	4%	+17,7%
Pyrénées-Orientales	6 600	9%	1 880	8%	+28,5%
Tarn	3 780	5%	1 600	7%	+18,8%
Tarn-et-Garonne	2 330	3%	920	4%	+20,6%
Occitanie	73 720	100%	24 420	100%	+24,7%

Lecture : En 2022, 22 120 contrats d'apprentissage sont démarrés dans les entreprises de Haute-Garonne.

Champ : Contrats d'apprentissages démarrés dans une entreprise située en Occitanie en 2017 et 2022.

Source : Système d'information des apprentis, Dares. Traitements : Dreets Occitanie.

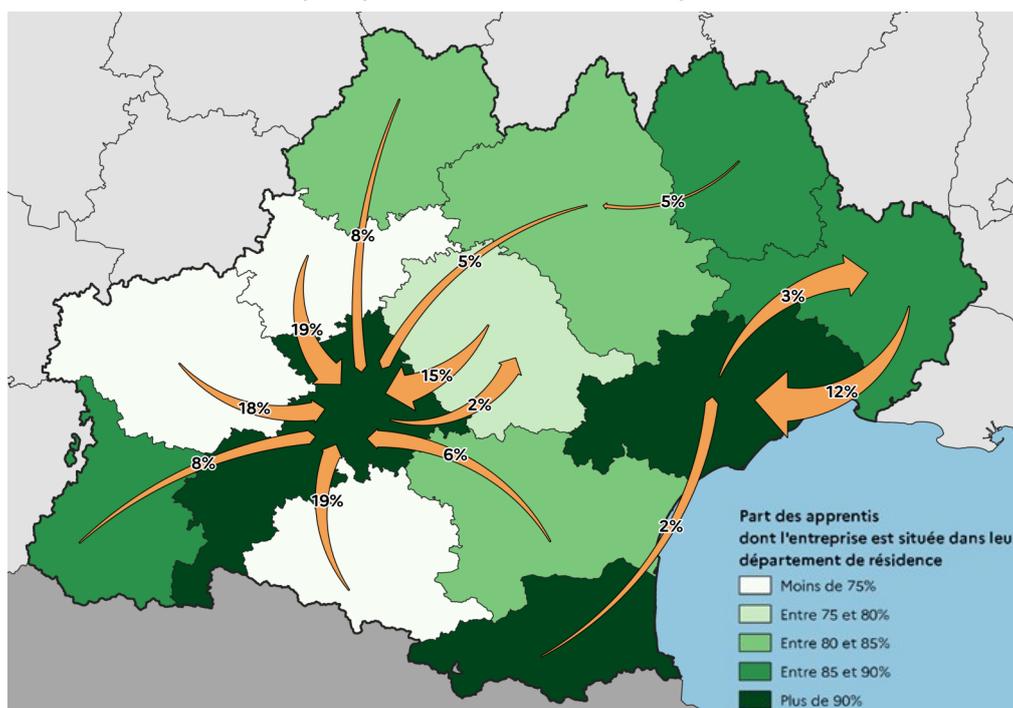
Parmi les apprentis qui résident dans les départements limitrophes de la Haute-Garonne et de l'Hérault, il est de plus en plus fréquent d'effectuer l'enseignement pratique de l'apprentissage dans ces deux départements. En 2022, près d'un apprenti sur cinq résidant en Ariège, dans le Gers ou dans le Tarn-et-Garonne ont par exemple trouvé leur entreprise en Haute-Garonne en raison d'une offre plus variée et plus conséquente. Inversement, les jeunes résidant en Haute-Garonne, dans l'Hérault ou dans les Pyrénées-Orientales sont en proportion très

peu nombreux à quitter leur département pour effectuer leur apprentissage (**figure 9, page suivante**).

Cette concentration des employeurs dans les zones les plus dynamiques de la région peut constituer un frein dans l'accès à l'apprentissage des jeunes ruraux. Entre 2017 et 2021, la part d'apprentis résidant en zone de revitalisation rurale est passée de 29% à 20% même si leur nombre a augmenté en valeur absolue. A l'inverse, la part de jeunes résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville est restée stable autour de 6%.



Figure 9 : Part de jeunes apprentis ayant signé leur contrat avec une entreprise située dans leur département de résidence et principaux flux de mobilités infra-régionaux



Lecture : En 2022, 19% des apprentis résidant en Ariège ont signé leur contrat d'apprentissage avec une entreprise située en Haute-Garonne.

Note : L'épaisseur des flèches est proportionnelle au nombre d'apprentis concernés.

Champ : Contrats d'apprentissages démarrés en 2022 par des apprentis résidant en Occitanie et ayant conclu leur contrat avec une entreprise de la région.

Source : Système d'information des apprentis, Dares. Traitements : Dreets Occitanie.

Références :

- [1] Emploi, chômage, revenus du travail
Insee, Dares – Insee références, édition 2023
- [2] Les tensions sur le marché du travail en 2021 – Au plus haut niveau depuis 2011
Dares Résultats n°45 – Septembre 2022
- [3] Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000036847202/>
- [4] Modalités des aides à l'apprentissage
<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/>

Pour en savoir plus :

- [5] L'apprentissage en 2021 - Des entrées en forte hausse pour la deuxième année consécutive
Dares Résultats n°42 – Septembre 2022
- [6] Les apprentis sont-ils en emploi dans la branche où ils ont fait leur apprentissage ?
Dares Focus n°56 – Octobre 2023

Alan Manchon